

COMMUNE DE MORSCHWILLER

Procès-Verbal du BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE

Séance du 26 janvier 2021 à 20h15

sous la présidence de Monsieur Hubert KANDEL, Président

Nb de Membres titulaires : 7

Membres titulaires présents : 6 (Hubert KANDEL, Germain KOEGER, Carine STEINMETZ, Michel DAUL, Bernard DIEBOLD et Jérôme KLIPFEL)

Membre titulaire absent : 1 (Alice VOGEL)

Nb membres suppléants : 4

Membres suppléants présents : 4 (Xavier KANDEL, Adrien DOLLINGER, Thierry STURTZER et François DERHAN)

Date de la convocation : 19 janvier 2021

Installation des membres du Bureau de l'Association Foncière et Election d'un Président, d'un Vice-Président et d'un Secrétaire DEL2021AF_001

Monsieur Hubert KANDEL, Président de l'Association Foncière, précise les modalités de renouvellement des bureaux des Associations Foncières, qui comprend :

- **Madame le Maire de MORSCHWILLER**
- **Monsieur le délégué du Directeur Départemental des Territoires qui sont membres titulaires de droit.**

Au titre des propriétaires désignés par la Chambre d'Agriculture :

Titulaires : M. Germain KOEGER, M. Michel DAUL et M. Bernard DIEBOLD

Suppléants : M. Xavier KANDEL et M. Adrien DOLLINGER

Au titre des propriétaires désignés par le Conseil Municipal :

Titulaires : M. Hubert KANDEL, M. Jérôme KLIPFEL et Mme Carine STEINMETZ

Suppléants : M. Thierry STURTZER et M. François DERHAN

Après l'appel nominal des membres, le nouveau Bureau de l'Association Foncière de MORSCHWILLER est déclaré installé.

ELECTION DU PRESIDENT

M. Hubert KANDEL se propose à nouveau à ce poste. Il n'y a pas d'autre candidat.

Le Bureau, à raison de 5 voix pour et 1 abstention (M. KANDEL), proclame **M. Hubert KANDEL, Président du Bureau de l'Association Foncière de MORSCHWILLER** qui est immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU VICE-PRESIDENT

M. Hubert KANDEL, président nouvellement élu, propose M. Germain KOEGER à ce poste. Il n'y a pas d'autre candidat.

Le Bureau, à raison de 5 voix pour et 1 abstention (M. KOEGER), proclame **M. Germain KOEGER, Vice-Président du Bureau de l'Association Foncière de MORSCHWILLER** qui est immédiatement installé dans ses fonctions.

DESIGNATION DU SECRETAIRE

Il est procédé ensuite à la désignation du Secrétaire. Le Président Hubert KANDEL propose Mme Carine STEINMETZ ce poste. Il n'y a pas d'autre candidat.

Le Bureau, à raison de 5 voix pour et 1 abstention (Mme STEINMETZ), proclame **Mme Carine STEINMETZ, Secrétaire du Bureau de l'Association Foncière de MORSCHWILLER** qui est immédiatement installée dans ses fonctions.

Délégations consenties au Président par le Bureau de l'Association Foncière DEL2021AF_002

Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018, article 6, et modifié par la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018, article 9 ;

Le Président peut, en outre, par délégation du Bureau de l'Association Foncière, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Bureau ;

Les membres du Bureau, après avoir délibéré, à raison de 5 voix pour et 1 abstention (M. KANDEL),

- **CONSENTENT les délégations citées ci-dessus au Président pendant toute la durée de son mandat.**

Approbation du compte administratif – exercice 2020 DEL2021AF_003

Il est proposé aux membres du Bureau d'approuver le compte administratif 2020 de l'association foncière qui peut se résumer comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses réalisées : 25 570,88 €

Recettes réalisées : 6 591,68 €

Résultat exercice 2020 : - 18 979,20 €

Excédent reporté année 2019 : 35 320,59

Excédent de clôture 2020 : 16 341,39 €

Sortie du Président.

Les membres du Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ARRETENT les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,**
- **APPROUVENT le compte administratif 2020.**

Approbation du compte de gestion – exercice 2020 DEL2021AF_004

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Considérant approuver le compte de gestion présenté par le receveur municipal :

- a) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- b) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- c) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Les membres du Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECLARENT que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

Affectation du résultat exercice 2020 sur exercice 2021 DEL2021AF_005

Au vu du compte administratif 2020, le Président propose de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2020.

Affectation du résultat de fonctionnement fin de l'exercice 2020 :

Résultat de fonctionnement cumulé excédent : 16 341,39 €

Les membres du Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDENT de l'affectation au compte 002 la somme de : 16 341,43 €**

Budget primitif – exercice 2021 DEL2021AF_006

Monsieur le Président soumet aux membres du Bureau le Budget Primitif 2021 se résumant comme suit :

AF MORSCHWILLER 2021

Compte	PREVISIONS N-1	CA N-1	PREVISIONS N
60632 fournitures de petit équipement	1 000,00	339,26	1 000,00
615231 voiries	10 370,59	0,00	22 101,39
6161 assurances	400,00	351,29	400,00
622 rémunérations d'intermédiaires	0,00	38,12	100,00
6225 indemnités au comptable	300,00	20,00	200,00
6288 autres services extérieurs	100,00	0,00	200,00
TOTAL 011	12 170,59	748,67	24 001,39
6413 charges de personnel	450,00	399,84	450,00
TOTAL 012	450,00	399,84	450,00
6541 créances admises en non-valeur	300,00	23,84	200,00
6573 subv fct aux organismes publics	28 000,00	24 357,50	0,00
658 charges div de gestion courante	0,00	0,00	0,00
65888 autres	100,00	0,00	100,00
TOTAL 65	28 400,00	24 381,34	300,00
673 titres annulés sur ex antérieurs	200,00	41,03	200,00
022 dépenses imprévues	1 000,00	0,00	1 000,00
DEPENSES S.F.:	42 220,59	25 570,88	25 951,39
002 excédent reporté N-1	35 320,59	35 320,59	16 341,39
70685 redevances syndicales ASP	6 000,00	6 543,59	6 200,00
7588 Autres produits divers	0,00	0,04	10,00
7788 produits exceptionnels divers	900,00	48,09	3 400,00
RECETTES S.F.:	42 220,59	41 912,31	25 951,39

Les membres du Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVENT** le budget 2021.

Titres de recouvrement pour l'exercice 2021 DEL2021AF_007

Monsieur le Président fait savoir aux membres du Bureau que c'est la secrétaire de mairie de la commune de Morschwiller qui sera chargée de la confection des titres de recouvrement pour l'année 2021.

Les membres du Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDENT** d'émettre des titres de recouvrement pour l'année 2021,
- **DECIDENT** de fixer à 0,15 € HT par are la quote part à verser par les propriétaires fonciers intéressés,
- **DECIDENT** de demander une cotisation fixe de 1,52 € HT par an et par propriétaires 'en plus de la cotisation à l'are,
- **DECIDENT** de confier la confection des titres de recouvrement à Mme Audrey SCHALBER,
- Les redevances inférieures au minimum de perception fixé par le décret, soit 15.00 €, seront reportées sur plusieurs années jusqu'à ce que le minimum soit atteint.

- **Dates d'édition des titres définitifs fixées au :**
 - 23 avril 2021**
 - 23 juillet 2021**
 - 22 octobre 2021**

Acceptation d'une subvention de la commune de Morschwiller DEL2021AF_008

Le Conseil Municipal, en date du 3 février 2020, a décidé de verser une subvention de 1 733,00 € à l'association foncière au titre des dégrèvements pour perte de récoltes perçus par la commune en 2018 et 2019.

Le Conseil Municipal, en date du 19 janvier 2021, a décidé de verser une subvention de 1 673,00 € à l'association foncière au titre des dégrèvements pour perte de récoltes perçus par la commune en 2020.

Monsieur le Président propose d'accepter cette subvention.

Les membres du Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTENT la subvention de 3 406,00 € de la commune de Morschwiller au titre des dégrèvements perçus en 2018, 2019 et 2020.**

Admission en non-valeur de produits irrécouvrables DEL2021AF_009

Monsieur le Président explique qu'il a été sollicité par la Trésorerie de Haguenau pour une demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables. Cette décision ne vaut en aucun cas remise de dette et les débiteurs pourront être poursuivis ultérieurement s'ils revenaient à meilleure fortune ; cette procédure visant simplement à désengager la responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable.

La somme s'élève à 6,34 € qui doivent être imputés au compte 6541.

Les membres du Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVENT l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables pour un montant total de 6,34 €**

La séance est close à 21h00.